

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le onze juillet à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de ROCHES,

légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Monsieur THÉVENET Didier-Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de convocation de Conseil : 04 Juillet 2025

Présents : Monsieur THÉVENET Didier : Maire, Messieurs PATARD Ludovic : 1^{er} adjoint, VIRMONT Fabien 2^{ème} adjoint, Madame HAILLANT Noëlle : 3^{ème} adjoint, Mesdames DEFRENEIX Candide, MARIE Brigitte, PAROTON Christine, Monsieur CUILLERRIER Didier

Absents excusés : Madame BATHIER Léa, Messieurs BOCQUET Nicolas et BOURDON Stéphane

Secrétaire de séance : Madame PAROTON Christine

L'ordre du jour était le suivant :

- Avenir d'EVOLIS
- Travaux appartement Jean-Claude
- Travaux et location appartement Thévenot
- Achat autolaveuse
- Devis fenêtre mairie
- Devis chantier d'insertion
- Isolation phonique bar salle socio-culturelle
- Dossier Agent technique et PEC
- Questions diverses

Les comptes rendus des réunions du 14 Avril et du 02 Juin 2025 sont lus et approuvés.

DÉLIBÉRATION N°2025-027 : EVOLIS 23 – ÉVOLUTIONS DE LA MISSION VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle les difficultés structurelles de la mission voirie d'Evolis 23, le résumé de l'audit mené à la demande du Comité Syndical et les propositions d'évolution qui ont été élaborées, intégrant les modifications suggérées lors de rencontres avec l'ensemble des communes adhérentes. Il souligne la nécessité de se prononcer sur le scénario préférentiel et indique que s'il ne s'agit pas d'une décision définitive, il s'agit néanmoins d'un choix qui engage moralement la commune.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de s'engager sur l'un des scénarios proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : avec 5 pour le scénario 1, 2 pour le scénario 2 et 1 abstention,

1. Décide de retenir le scénario « statu quo amélioré » comme scénario d'évolution de la mission voirie d'Evolis 23 et se déclare prêt à s'y engager si c'est le scénario retenu majoritairement.
2. Privilégie le taux de **50%** pour l'utilisation d'une part de la contribution forfaitaire dans le scénario « statu quo amélioré » pour financer les travaux.

Le Conseil Municipal souhaite que la contribution forfaitaire qui a été communiquée par EVOLIS 23 n'évolue pas à la hausse en cas de baisse du nombre d'adhérents ou d'augmentation des coûts de la structure.

La compétitivité des offres EVOLIS voirie pour ses adhérents devra rester au cœur des préoccupations du syndicat.

La commune de ROCHES souhaite pouvoir conserver la possibilité de réaliser des revêtements en enrobé à des coûts compétitifs sur ses réseaux routiers, pour cela la commune devra pouvoir compter sur EVOLIS 23 pour réaliser des appels d'offres auprès des fournisseurs de ce type de technique.

DÉLIBÉRATION N°2025-028 : ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis reçus pour une autolaveuse.

Le Conseil Municipal, après délibération, et après les explications données par Monsieur Fabien VIRMONT, 2^{ème} adjoint, avec 7 pour et 1 abstention,

ACCEPTÉ le devis de AUTODISTRIBUTION de Montluçon d'un montant de 2 917,00 € H.T. soit 3 500,40 € T.T.C. pour l'achat d'une autolaveuse de démonstration de marque Karcher

AUTORISE Monsieur le Maire et Monsieur VIRMONT Fabien à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N°2025-029 : ACCEPTATION DU DEVIS DE AURICHE MENUISERIE POUR LE CHANGEMENT DE DEUX FENÊTRES A LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis reçus pour le changement de deux fenêtres à la mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTÉ le devis de AURICHE MENUISERIE d'un montant de 2 170,90 € H.T. soit 2 605,08 € T.T.C

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N°2025-030 : ACCEPTATION DU DEVIS DU CHANTIER D'INSERTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de devis reçus pour les travaux de reprise du mur en pierre près de la salle socio-culturelle.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 8 pour,

ACCEPTE le devis du Chantier d'Insertion d'un montant de 680,00 € T.T.C pour la reprise du mur en pierre près de la salle socio-culturelle

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N°2025-031 : SUBVENTION POUR LES FLOTS DE DOULON

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'association Les Flots de Doulon de Moutier-Malcard pour une demande d'aide financière aux championnats de France d'équitation pour une jeune fille de Roches : Emma DEVILLE.

Le Conseil Municipal, après délibération et après que Madame DEFRENEIX Candide se soit retirée pour ne prendre part ni à la délibération ni au vote, avec 7 pour,

DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'association Les Flots de Doulon pour la participation de Emma DEVILLE aux championnats de France d'équitation

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N°2025-032 : TARIFS LOCATION GRANDE SALLE POLYVALENTE ET SALLE SOCIO-CULTURELLE EN RAJOUTANT UN JOUR SUPPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location de la grande salle polyvalente et de la salle socio-culturelle et informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir un tarif pour un jour supplémentaire pour la salle socio-culturelle.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 8 pour,

DÉCIDE d'appliquer le tarif de 50 € par jour supplémentaire de location pour les habitants hors commune pour la salle socio-culturelle et de laisser gratuit pour les habitants de la commune

Les tarifs de location des salles applicables à compter de ce jour sont donc ceux indiqués dans les tableaux suivants :



SALLE SOCIO-CULTURELLE ROBERT TISSIER

Tarifs valables pour 2 jours semaine ou week-end
La capacité maximale de la salle est de 192 personnes

COMMUNE	SALLE	CUISINE (y compris containers)	RAFFRAÎCHISSEMENT D'AIR	AUDIO/VIDÉO
Associations Rochoises	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Habitants	170,00 €	25,00 €	30,00 €	30,00 €
Personnel communal	50,00 €	25,00 €	30,00 €	Gratuit
Repas de classe	50,00 €	25,00 €	30,00 €	Gratuit
Réunion, Vin d'honneur et enterrement (pas de cuisine ni container)	50,00 €	Non	Non	30,00 €
Location à l'année APAJH	150,00 €			
HORS COMMUNE	SALLE	CUISINE (y compris containers)	RAFFRAÎCHISSEMENT D'AIR	AUDIO/VIDÉO
Personnes et associations	290,00 €	25,00 €	30,00 €	30,00 €
Jour supplémentaire	50,00 €			
Réunion, Vin d'honneur et enterrement (pas de cuisine ni container)	50,00 €	Non	Non	30,00 €

Caution Salle : 500,00 €

Caution Audio/Vidéo : 700,00 €

Caution Ménage* : 150,00 €

*Ménage et rangement des placards



SALLE POLYVALENTE

Tarifs valables pour 2 jours semaine ou week-end
La capacité maximale de la salle est de 80 personnes

COMMUNE	
Associations Rochoises	Gratuit
Habitants	140,00 €
Personnel communal	35,00 €
Repas de classe	35,00 €
Réunion, Vin d'honneur et enterrement (pas de cuisine ni container)	35,00 €
APAJH Location à l'année	150,00 €
HORS COMMUNE	
Personnes et associations	240,00 €
Réunion, Vin d'honneur et enterrement (pas de cuisine ni container)	50,00 €

Caution Salle : 500,00 €

Caution Audio/Vidéo : 700,00 €

Caution Ménage* : 150,00 €

*Ménage et rangement des placards

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Questions diverses :

- Evolis 23 : 7 conseillers sont pour rester dans le syndicat.
- Il faudra prévoir une réunion concernant le diagnostic routier
- Travaux appartement loué à Monsieur Jean-Claude BONGIARDINO : voir si le locataire peut faire une demande APA, des devis seront demandés aux entreprises, droit à une subvention de 45 % de Creuse Habitat, voir si le dossier peut être éligible à la subvention DETR
- L'appartement qui avait été loué à Monsieur THÉVENOT doit être refait
- Isolation phonique pour le bar à la salle socio-culturelle : demander des renseignements, Fabien VIRMONT et Ludovic PATARD doivent s'occuper de ce dossier
- Dossier agent technique : Christophe DUCHEMIN a passé une visite médicale, il faut prévoir de lui envoyer une lettre en recommandé avec accusé de réception relatant son attitude et ses agissements.
- Dossier CREUSALIS : pour installer des poubelles sur le terrain loué à Mme VOLKA, CREUSALIS propose de déplacer la clôture
- Registre des personnes vulnérables : Noëlle HAILLANT est chargée de le mettre à jour

Le Maire

La Secrétaire